



**PRÉFET
DU VAR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de la citoyenneté et de la légalité

Bureau des élections et de la réglementation générale

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL n° DCL/BERG/2025/0298 du 24 DEC. 2025 fixant la liste des publications de presse et services de presse en ligne habilités à recevoir les annonces judiciaires et légales pour l'année 2026

Le Préfet du Var,

Vu la loi n° 55-4 du 4 janvier 1955 modifiée concernant les annonces judiciaires et légales ;

Vu la loi n° 86-897 du 1^{er} août 1986 modifiée portant réforme du régime juridique de la presse ;

Vu le décret n° 2009-1340 du 29 octobre 2009 modifié pris pour application de l'article 1^{er} de la loi n° 86-897 du 1^{er} août 1986 portant réforme du régime juridique de la presse ;

Vu le décret n° 2012-1547 du 28 décembre 2012 modifié relatif à l'insertion des annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce dans une base de données numérique centrale ;

Vu le décret 2019-1216 du 21 novembre 2019 relatif aux annonces judiciaires et légales ;

Vu le décret n°2020-1178 du 25 septembre 2020 portant modification du décret n°2019-1216 du 21 novembre 2019 relatif aux annonces judiciaires et légales ;

Vu le décret n° 2022-1393 du 31 octobre 2022 portant modification du décret n°2019-1216 du 21 novembre 2019 relatif aux annonces judiciaires et légales ;

Vu le décret du Président de la République du 15 mai 2025, portant nomination de Monsieur Simon BARRE, préfet du Var ;

Vu l'arrêté du 19 novembre 2021 modifié relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2024/56/MCI du 2 juin 2025 portant délégation de signature à Monsieur Lucien GIUDICELLI, secrétaire général de la préfecture du Var, sous-préfet de l'arrondissement de Toulon ;

Vu les lignes directrices 2025 du ministère de la culture relatives aux annonces judiciaires et légales ;

Considérant la conformité des demandes des journaux ayant sollicité l'autorisation de publier les annonces judiciaires et légales dans le département du Var pour l'année 2026 ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture du Var ;

ARRÊTE

ARRÊTE

Article 1 : La liste des journaux habilités à publier les annonces judiciaires et légales, pour l'ensemble du département, au titre de l'année 2026, est établie comme suit :

<u>Publications de presse</u>	<u>Services de presse en ligne</u>	
VAR MATIN GROUPE NICE-MATIN 214, boulevard du Mercantour 06290 NICE Cedex 3	varmatin.com GROUPE NICE-MATIN 214, boulevard du Mercantour 06290 NICE Cedex 3	20minutes.fr 20 Minutes France SAS 159 rue Anatole France – CAS 50216 92309 LEVALLOIS-PERRET cedex
TPBM - SEMAINE PROVENCE LES PUBLICATIONS COMMERCIALES 32 cours Pierre Puget - CS 20095 13281 MARSEILLE Cedex 06	pressagrime.fr PRESSAGRIMED Mas de Saporta - CS 50032 34875 LATTES cedex	ouestfrance.fr SOCIETE OUEST-FRANCE 10 rue du Breil 35051 RENNES Cedex 9
LE VAR INFORMATION LES PUBLICATIONS COMMERCIALES 32 cours Pierre Puget – CS 20095 13281 MARSEILLE Cedex 06	laprovence.com LA PROVENCE 248 Avenue Roger Salengro 13015 MARSEILLE	bfmtv.com NEXTINTERACTIVE SAS 2 rue du Général Alain de Boissieu 75015 PARIS
EN PAYS VAROIS PRESSAGRIMED Mas de Saporta – CS 50032 34875 LATTES Cedex	petitesaffiches.fr SOCIETE NOUVELLE DES PETITES AFFICHES DES ALPES MARITIMES 17 rue Alexandre Mari 06300 NICE	lemonde.fr Société Editrice du Monde SA 67/69, avenue Pierre Mendès France 75013 PARIS
	lefigaro.fr LE FIGARO 14 boulevard Haussmann 75009 PARIS	mesinfos.fr MESINFOS (GIE) 3 rue Pondichéry 75015 PARIS
	lemoniteur.fr GROUPE MONITEUR SAS 20 rue des Aqueducs 94250 GENTILLY	actu.fr PUBLIHEBDOS SAS 261 rue de châteaugiron 35051 RENNES CEDEX 9

Article 2 : Le tarif d'insertion des annonces judiciaires et légales est fixé par arrêté conjoint des ministres chargés de la communication et de l'économie.

Article 3 : La publication des annonces judiciaires et légales ne peut avoir lieu que dans l'édition régulière des journaux à l'exclusion de toute édition et de tout tirage ou supplément spécial contenant seuls l'insertion de ces annonces.

Article 4 : Toute infraction aux dispositions du présent arrêté, qui prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2026, sera passible de sanctions prévues à l'article 4 de la loi du 4 janvier 1955 modifiée et pourra éventuellement faire l'objet d'un retrait d'habilitation.

Article 5 : Le secrétaire général de la préfecture du Var est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Var et dont une copie sera adressée au procureur général près la cour d'appel d'Aix-en-Provence, aux procureurs de la République près les tribunaux judiciaires de Toulon et de Draguignan, à la directrice départementale de la protection des populations ainsi qu'aux directeurs des journaux énumérés à l'article 1.

Toulon, le

24 DEC. 2025
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire général adjoint,
Sous-préfet chargé de mission

Jean-Baptiste MORINAUD

Dans un délai de deux mois à compter de la date de la notification ou de la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture, les recours suivants peuvent être introduits conformément aux dispositions des articles R. 421-1 et suivants du code de justice administrative :

- un recours gracieux, adressé à :
M. le Préfet du Var - Boulevard du 112^{ème} régiment d'infanterie - CS 31209 - 83070 TOULON CEDEX
- un recours hiérarchique, adressé au(x) ministre(s) concerné(s) ;

Dans ces deux cas, le silence de l'Administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

- un recours contentieux, en saisissant le Tribunal Administratif de Toulon : 5 rue Racine - BP 40510 - 83 041 TOULON CEDEX 9

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télécours » accessible par le site internet www.telecours.fr.